

Déclaration liminaire CAPD du 31/01/2022

Cette déclaration pourra vous sembler longue mais les occasions de s'exprimer et d'échanger se faisant rares, le SE-Unsa souhaite aborder plusieurs points.

Tout d'abord, il est encore temps, en ce dernier jour du mois de janvier, de vous présenter nos meilleurs vœux. Que cette nouvelle année apporte à notre Ecole un peu plus de sérénité et de moyens pour pouvoir atteindre, du moins viser les objectifs chers au SE-Unsa à savoir :

- réduire les inégalités scolaires issues des inégalités sociales ;
- et dans ce contexte difficile améliorer les conditions de travail des personnels qui œuvrent péniblement au quotidien.

Nous ne pouvons introduire nos propos sans aborder la mobilisation des personnels du jeudi 13 janvier qui a débouché sur une grève inédite par son ampleur. Des personnels de tous les corps de métiers se sont retrouvés dans l'action pour exprimer leur exaspération quant à la gestion chaotique de la crise sanitaire conduisant à une désorganisation complète des écoles et des établissements scolaires, et exaspération aussi quant au mépris et manque de considération de la part de notre ministre. Cette mobilisation a obligé le gouvernement à réagir rapidement et à faire des annonces. Le SE-Unsa a pris acte mais il reste beaucoup à faire encore aujourd'hui pour qu'elles se traduisent sur le terrain. La situation est critique dans de nombreux territoires, la tension reste forte, l'exaspération aussi, et malheureusement certaines annonces mettront un certain temps à se concrétiser.

Mais finalement à en croire notre ministre tout va bien et nous sommes des champions et championnes puisque « Les écoles françaises sont restées ouvertes ». On pourrait en être fiers car au SE-Unsa nous partageons l'idée de maintenir les écoles ouvertes mais pas à n'importe quel prix, car les écoles françaises aujourd'hui ce sont :

- des classes gruyères où le taux d'absentéisme ne permet pas une continuité pédagogique digne de ce nom ;
- un protocole dit « allégé » mais qui n'allège que la protection des élèves et des personnels sans alléger la charge de travail des collègues, des directrices et des directeurs ;
- des enseignants et enseignantes contaminé·es donc isolé·es et surtout non remplacé·es ;

- des familles en difficulté et des parents en colère qui la déversent devant les portails des écoles avec en première ligne les directeurs et directrices ;
- une communauté éducative épuisée, à bout et qui ne trouve plus de sens dans sa mission principale...

Monsieur l'Inspecteur d'académie, les écoles restent ouvertes grâce à l'investissement et au dévouement des personnels malgré le sentiment immense de solitude face à cette gestion. Les personnels se sont adaptés et s'adaptent chaque jour, au gré des multiples protocoles et mises à jour de la FAQ dans des délais quasi impossibles à tenir et ce avec les moyens du bord. Les personnels font preuve d'une pédagogie et d'une patience inégalée avec les familles. Il faut prendre aujourd'hui et après deux ans de crise, la mesure de la fatigue physique et psychologique des équipes.

Tant que cette vague n'est pas passée, il est absolument indispensable d'insister partout afin que les tâches de nos collègues soient allégées et centrées sur l'essentiel. Le SE-Unsa insiste pour que les consignes soient à nouveau passées en ce sens : report des demandes d'écriture de projet d'école, annulation des évaluations d'école et d'établissement, annulation des animations pédagogiques, annulation des APC alors qu'elles n'ont plus de sens dans ce contexte avec autant d'élèves et d'enseignant·es absent·es, report de toutes les enquêtes et tâches administratives non urgentes, y compris en lien avec la crise sanitaire.

La crise sanitaire que nous vivons n'a pas créé ce phénomène mais l'a confirmé et amplifié. En temps « ordinaires », notre système éducatif public fonctionne déjà à flux tendu, avec des moyens en enseignement, en administration, en personnels, en personnels de santé, de service social, d'éducation, d'inspection, de direction, en psychologues, en AESH... en-dessous des besoins. Alors, quand il faut faire face à la crise, le système ne tient plus, ou à peine, grâce au surinvestissement des personnels.

Outre les mesures de recrutement et de protection annoncées, des mesures sur la méthode et le respect des personnels devraient s'appliquer pour que les décisions soient davantage concertées dans des délais plus respectueux. Les réunions ministérielles bi-mensuelles en présence du ministre de la Santé, de la Haute autorité de Santé et des organisations syndicales se sont mise en place avec la première qui s'est tenue le 25 janvier et au niveau académique par la mise en place d'un CHSCTA extraordinaire le 26 janvier. Le SE-Unsa prendra toute sa place dans ces futures réunions au niveau départemental afin de faire remonter les problématiques rencontrées sur le terrain. Nous tenons à rappeler que si le dialogue social a été de fait considérablement affaibli par la loi de

transformation de la fonction publique, il n'a pas été supprimé. Il appartient aux différents acteurs d'avoir la volonté de le maintenir et ceci dans l'intérêt de toutes et tous. Car l'exaspération de la profession vient en partie de cette absence d'échanges entre l'administration, la hiérarchie et les organisations syndicales laissant la place au décalage entre les annonces, les protocoles et la faisabilité sur le terrain. La simple sensation d'être écoutés aurait pu depuis deux ans désamorcer certaines crispations. Le SE-Unsa vous demande la mise en place d'un vrai dialogue social, un dialogue social de qualité afin d'aborder les sujets importants concernant la profession.

Par ailleurs, les enseignants et enseignantes sont, comme tous les autres citoyens et citoyennes français-es, touché-es par l'inflation. Le SE-Unsa, conscient que les services sont aussi sous tension, souhaiterait qu'une attention particulière soit portée aux différents versements financiers (primes dues, des stages SRAN ou « école ouverte », frais de déplacements) pour que les délais soient les plus raisonnables possibles et notamment pour les personnels AESH et AED qui sont déjà dans des situations très précaires.

Enfin, concernant l'ordre du jour à savoir l'examen des recours dans le cadre du PPCR : seulement 2 recours. On pourrait se réjouir à première vue de ce faible nombre, l'interpréter comme la preuve de collègues satisfaits de leurs appréciations suite à leur RDV carrière. Mais il n'en est rien. Ce chiffre ne traduit pas du tout le ressenti des collègues. Nombreux sont insatisfaits des avis donnés car ils semblent injustes au regard de leur investissement. Cependant, les collègues ne font pas de recours car aucun signal positif de votre part sur les recours précédents n'a été donné, ce qui est très regrettable. Le SE-Unsa rappelle son opposition à l'avis pérenne donné alors qu'aucune règle ne l'impose.

Le SE-Unsa vous remercie pour votre attention.